

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 avril 2022**

**Délibération n° CP-2022-1216**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Animation sciences de la vie - Santé - Attribution de subventions de fonctionnement 2022 au pôle de compétitivité Lyonbiopôle, au cancérpôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) et à l'espace d'innovation ouverte I-care Lab

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Commission permanente du 11 avril 2022****Délibération n° CP-2022-1216**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Animation sciences de la vie - Santé - Attribution de subventions de fonctionnement 2022 au pôle de compétitivité Lyonbiopôle, au cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) et à l'espace d'innovation ouverte I-care Lab

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon**

La stratégie de développement économique de la Métropole s'appuie, notamment, sur la réunion et l'activation, sur le territoire métropolitain et avec ses territoires partenaires, de multiples leviers permettant à un véritable écosystème d'innovation et de production de se constituer, de se développer et d'opérer une transition vers une économie plus durable. En déclinaison de cette stratégie, la collectivité a fait le choix de prioriser une partie de son action sur la filière des sciences de la vie et de la santé, de l'innovation aux industries de santé.

Ce secteur est, en effet, stratégique du fait de son fort impact sociétal et parce qu'il est mobilisé en réponse à des enjeux aussi bien individuels que collectifs, locaux que mondiaux. Profondément ancré dans l'histoire scientifique, médicale et entrepreneuriale du territoire métropolitain, il représente également une masse critique importante et un fort potentiel à la fois de résilience et de développement. Il fonctionne, enfin, sur la base de très fortes coopérations et fertilisations croisées entre les acteurs publics et privés du territoire.

Avec la création de la Métropole en 2015 et l'intégration des compétences en matière de santé et médico-sociales, les actions de la collectivité se sont élargies en faveur d'une approche plus globale de la santé, telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) combinant ainsi les enjeux de la prévention jusqu'au soin pour bien vivre en bonne santé.

Les actions mises en œuvre par la Métropole intègrent également le nécessaire croisement entre la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale vers Une seule santé (*One health*), inscrivant le territoire métropolitain et son écosystème dans une contribution marquée aux enjeux de santé mondiale.

Historiquement, la création du pôle de compétitivité en santé Lyonbiopôle et de réseaux thématiques académiques et cliniques comme le CLARA ont contribué à structurer cette filière et à en accroître le dynamisme et la visibilité.

Par ailleurs, l'évolution, depuis 2018, de l'association Cluster I-Care vers un espace d'innovation ouverte appelé I-Care Lab permet au territoire de bénéficier d'une approche complémentaire en matière d'innovation au service de l'amélioration des parcours de santé, au plus proche des différents usagers et acteurs (patients, professionnels de santé, citoyens, etc.).

En cohérence avec cette vision globale, le pôle de compétitivité en santé Lyonbiopôle, le cancéropôle CLARA et l'association I-Care Lab sollicitent la Métropole pour soutenir leurs programmes d'actions respectifs en 2022.

## **II - Propositions de financement pour l'année 2022**

### **1° - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle**

Depuis sa création en 2005, l'association Lyonbiopôle accompagne les entreprises innovantes du secteur de la santé. Rassemblant 275 adhérents en 2021 (+ 12,7 % en un an), dont une grande majorité de petites et moyennes entreprises (PME) (228), elle s'attache à animer et fédérer les acteurs des biotechnologies, des technologies médicales et de la santé digitale.

Lyonbiopôle est l'un des 6 pôles de compétitivité santé français. Sa position est reconnue et la dynamique que l'association a lancée se poursuit, qu'il s'agisse de stimuler l'innovation, d'accompagner le développement des PME, de se développer à l'international ou de proposer des infrastructures dédiées de haut niveau.

Lyonbiopôle se positionne comme le catalyseur de l'écosystème d'innovation santé en Auvergne-Rhône-Alpes et a déployé progressivement son expertise et ses offres d'accompagnement sur de nouvelles thématiques de santé.

#### **a) - Objectifs**

La Métropole souhaite accompagner l'association Lyonbiopôle dans son action et lui confirmer son engagement afin de :

- favoriser la production d'innovations porteuses de sens et génératrices d'emploi pour les entreprises et le territoire,
- conforter l'ancrage des laboratoires de recherche, des entreprises et des compétences en santé au sein de l'agglomération lyonnaise.

#### **b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0437 du 26 avril 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 235 000 € au profit de Lyonbiopôle dans le cadre de son programme d'actions 2021.

Au terme de l'année 2021, les résultats de Lyonbiopôle s'illustrent comme suit :

- 205 projets de recherche et développement (R&D) collaboratifs accompagnés dont 119 jusqu'au dépôt (32 financés, 38 encore en instruction),
- 97 événements scientifiques, économiques et sur l'international (co)-organisés, 4 000 participants mobilisés,
- 325 retombées dans la presse,
- plus de 500 rendez-vous individuels avec les adhérents,
- plus de 500 offres d'emploi relayées,
- lancement du programme d'accélération avec 3 PME : GaomaTherapeutics, Healshape et Mag4health,
- mise en place d'une collaboration avec Pulsalys et Noveka pour accompagner les acteurs en santé connectée des territoires ligérien et d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- lancement de l'Alliance promotion microbiote avec une quinzaine d'acteurs publics et privés engagés pour positionner la France comme leader européen dans le développement, la production et la commercialisation d'innovations scientifiques et thérapeutiques liées au microbiote.

#### **c) - Programme d'actions pour 2022 et plan de financement prévisionnel**

Le plan d'actions 2022 de Lyonbiopôle décline les éléments de sa feuille de route 2019-2022 et vise à compléter son approche par une démarche d'accélération des innovations qui émergent grâce à son action.

Le programme d'actions de Lyonbiopôle pour l'année 2022 a été établi autour de 3 lignes directrices :

- une volonté de poursuivre et renforcer l'activité menée depuis plusieurs années par le pôle,
- une forte détermination à participer activement à la politique de relocalisation régionale en matière d'innovation médicale, telle que souhaitée par les pouvoirs publics,
- une volonté de créer, en région, un écosystème d'excellence en immuno-infectiologie, d'envergure nationale, voire internationale.

Ce plan d'actions comprend 3 axes correspondant aux segments d'activités déployés par le pôle :

- le soutien, la mise en réseau et la professionnalisation des entreprises,
- le soutien à l'innovation et la poursuite de l'effort de coordination des compétences privées et publiques présentes sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- l'internationalisation de l'écosystème avec un effort toujours renforcé de son accès à l'Europe.

Le budget prévisionnel de Lyonbiopôle pour l'année 2022, d'un montant total de 3 581 784 € dont une assiette éligible de 2 295 923 €, est présenté ci-après :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes privées	Montant (en €)	Subventions	Montant (en €)
direction générale	1 124 654	cotisations membres	553 720	État	22 000
		dotations fondateurs	327 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) - part État	407 752
développement économique et international	869 852	nouveaux partenaires	75 000	Région AURA	675 539
		sponsoring ponctuel	26 400	Métropole	235 000
projets de R&D et stimulation de l'innovation	613 845	conventions de partenariats/annuaire	41 000	autres financements	22 000
		prestations de services	30 068	Grenoble-Alpes Métropole	40 000
offre d'infrastructures mutualisées	823 433	projets européens	36 000	Clermont Auvergne Métropole	10 000
		sous-locations & prestations associées	1 080 305		
projets structurants	150 000	<b>Total 1</b>	<b>2 169 493</b>	<b>Total 2</b>	<b>1 412 291</b>
<b>Total</b>	<b>3 581 784</b>	<b>Total</b>			<b>3 581 784</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 235 000 € pour accompagner l'association Lyonbiopôle en 2022 dans son programme d'actions.

## 2° - CLARA

La fondation CLARA a pour membres fondateurs les universités (Université de Lyon, Communauté Université Grenoble Alpes, Université Clermont-Auvergne) et les établissements de santé hospitalo-universitaires (centre Léon Bérard, centre Jean Perrin, Hospices civils de Lyon, centre hospitalier universitaire -CHU- Grenoble Alpes, CHU de Saint-Etienne, CHU de Clermont-Ferrand) régionaux.

Son objectif est de coordonner, dynamiser et mettre en visibilité la communauté de recherche et de soins en oncologie sur le territoire régional afin d'accélérer l'innovation dans la lutte contre le cancer.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, cette fondation est abritée sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL). Le CLARA s'appuie sur une équipe de 6 salariés pour la conduite de ses actions.

Elle sollicite le soutien de la Métropole au titre de son programme d'actions 2022.

### a) - Objectifs

Avec un objectif initial de fédérer les acteurs académiques, cliniques et industriels de la recherche en cancérologie en Auvergne-Rhône-Alpes, pour poser les bases d'un réseau d'envergure européenne, la Métropole soutient le CLARA pour :

- la mise en œuvre d'actions de transfert de technologies entre des laboratoires et des PME visant à favoriser le développement économique en oncologie, dans le cadre du dispositif spécifique Preuve de concept,

- appréhender les problématiques de santé publique sur le territoire, en particulier relatives à la prévention des cancers.

Le CLARA bénéficie depuis plusieurs années d'un soutien de la collectivité compte tenu de ses compétences, avec des financements attribués par 2 délégations, en complémentarité :

- au titre du soutien au fonctionnement et à l'animation du réseau, objet de la présente délibération,
- au titre du soutien à des projets structurants dans le domaine de la prévention santé, par la direction santé protection maternelle infantile (PMI) au sein de la délégation solidarités, habitat et éducation (DSHE).

#### **b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0784 du 18 octobre 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de la Fondation CLARA, dans le cadre de son programme d'actions 2021 relatif à l'animation du CLARA.

Grâce au soutien renouvelé de l'Institut national du cancer (INCa) et afin de mettre en œuvre les objectifs du 3<sup>ème</sup> plan cancer, le CLARA a lancé, en 2018, sa feuille de route stratégique 2018-2022 visant à déployer un plan d'actions organisé autour de 7 missions : animation scientifique, compétences, émergence, structuration, transfert de technologie, recherche clinique et international.

Le bilan chiffré de l'activité 2021 du cancérpôle CLARA s'établit comme suit :

- 31 évènements (co)-organisés, réunissant plus de 1 000 personnes,
- 7 appels d'offres coordonnés, recueillant 93 demandes de financement,
- 1,1 M€ de financement alloués à 18 projets de recherche sur le territoire régional,
- plus de 160 projets accompagnés par l'équipe de coordination du cancérpôle (ingénierie et suivi de projets, appui méthodologique et *coaching* des experts CLARA, accompagnement vers un guichet de financement, lettres de soutien, etc.),
- 2 nouveaux projets Preuve de concept (UR-SHAPE et FARNEB) labellisés représentant 1,3 M€ d'investissement des partenaires PME et établissements publics, dont 606 k€ financés par les collectivités locales (Métropole et Région).

#### **c) - Programme d'actions pour 2022 et plan de financement prévisionnel**

L'action du CLARA en 2022 s'inscrit dans le cadre de la feuille de route 2018-2022 des cancérpôles, qui définit un socle de missions communes, tout en prenant en compte les compétences et spécificités de la Région AURA.

Chaque pilier de la programmation, définie dans le contrat d'objectif 2018-2022, sera mis en œuvre en 2022 avec, en particulier :

- des appels à projets : programme Emergence, programme Preuve de concept, projets structurants,
- des animations/événements : ateliers thématiques, forum de la cancérologie au Musée des Confluences, soirée grand public Alimentation et cancer à la Cité de la gastronomie, soirée des lauréats, symposium international avec l'Université Jia Tong, entretiens Jacques Cartier.

Au cours de l'année 2022, l'INCa conduira une évaluation formelle des cancérpôles sur la période 2018-2021, préalable à la soumission et l'évaluation d'un plan d'action pour la période 2023-2027. Le développement de ce plan d'action, mené conjointement par le Directoire et le Comité de pilotage scientifique, constituera un temps fort de la vie du CLARA pendant la 1<sup>ère</sup> partie de l'année.

Le budget prévisionnel du CLARA pour l'année 2022, d'un montant de 329 842 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats*	5 170	État - INCa	98 174
services extérieurs*	46 846	Région AURA	82 000
autres services extérieurs*	155 660	Métropole	80 000
impôts et taxes	126	Grenoble Alpes Métropole	25 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
charges de personnel*	121 040	Conseil départemental de la Loire	18 000
autres charges de gestion courante*	1 000	Clermont Auvergne Métropole	7 000
		autres produits	19 668
<b>Total</b>	<b>329 842</b>	<b>Total</b>	<b>329 842</b>

\* ces éléments correspondent à l'assiette des dépenses retenues pour le calcul de la subvention métropolitaine d'animation annuelle 2022

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de la Fondation CLARA dans le cadre de son programme d'animation pour l'année 2022, sur la base de l'assiette retenue (représentée par les parties grisées du budget prévisionnel).

### 3° - Espace d'innovation ouverte I-Care Lab

L'association I-Care Lab est chargée de faciliter, stimuler et soutenir les projets de solutions innovantes en santé, en particulier par la mise en œuvre de méthodes d'innovation ouverte et par l'expérimentation. La santé est considérée dans son acception la plus large et l'accompagnement cible les secteurs du sanitaire et de médico-social, autour des approches parcours de soins, de santé et de vie.

I-Care Lab se positionne à l'interface entre entreprises, structures de santé (établissements et organisations de santé), usagers de santé (professionnels de santé, associations de patients, patients-partenaires) et organismes financeurs (Caisse primaire d'assurance maladie -CPAM-, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail -CARSAT-, mutuelles, etc.) et poursuit 3 objectifs :

- faciliter l'émergence et la structuration de projets participatifs en santé, à partir de problématiques de terrain,
- faciliter et piloter des expérimentations *in-situ* pour consolider, valider et évaluer des solutions en santé,
- valoriser des solutions innovantes avec des impacts mesurables et positifs sur la santé.

La Métropole est sollicitée pour soutenir financièrement I-Care LAB, dans le cadre de son programme d'actions annuel, et pour le soutien d'un projet européen Interreg *Accelere Health*.

#### a) - Objectifs

Les actions conduites par I-Care Lab participent aux objectifs de plusieurs politiques de la Métropole :

- compléter l'offre de services à disposition des entreprises et établissements de la santé et du médico-social,
- structurer une approche coordonnée, à partir des besoins et jusqu'au développement et au déploiement de solutions concrètes, au service des patients et des usagers de la Métropole,
- disposer d'un outil pour améliorer et optimiser la coordination du parcours de santé et la qualité de vie de l'usager et répondre aux enjeux de santé et du médico-social.

#### b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0437 du 26 avril 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 27 500 € au profit du I-Care Lab, pour son animation et sa feuille de route autour de l'innovation en santé et pour sa participation au projet Interreg *Accelere Health*.

En 2021, les actions de I-Care Lab se sont majoritairement concentrées sur l'organisation de la 6<sup>ème</sup> édition du *Hacking Health* Lyon (HHLyon) et la conduite de plusieurs projets structurants détaillés ci-après :

- organisation d'ateliers et d'événements collaboratifs sur le territoire, dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> édition du HHLyon lancée dès juin 2021, avec la formalisation de 16 défis,
- accompagnement des projets lauréats issus de la 5<sup>ème</sup> édition du HHLyon,
- participation aux démarches régionales de structuration d'une offre de living lab santé (lieux d'expérimentation en conditions réelles), notamment avec les HCL et la fondation Action recherche handicap et santé mentale (ARHM),
- implication dans un projet européen Interreg *Accelere Health*, avec les territoires de Besançon et Sion (Suisse) pour favoriser le déploiement d'innovations en santé : participation à la sélection des entreprises et au déroulé de la mission d'études à Sion en octobre 2021, à laquelle 4 entreprises de la région ont participé,

- proposition de manifestations originales pour interpeller l'écosystème sur les sujets d'actualité, avec l'organisation de conférences inspirantes (Hackathon, projet Eureka Confluence, SIDO).

**c) - Programme d'actions pour 2022 et plan de financement prévisionnel**

Pour son programme d'actions 2022, I-Care Lab s'engagera dans des actions et événements sur le territoire de la Métropole. L'association devrait bénéficier d'un appui financier à la suite de la dissolution de l'association ASTHR@2 (promotion et développement de la télémédecine et du numérique en santé dans la région), dont l'activité et le solde financier sont repris par I-Care Lab à partir de 2022.

Les principales actions sont les suivantes :

- organisation de l'événement final du HHLyon, 11-13 mars 2022 (prévu les 28-30 janvier et reporté, en raison du contexte sanitaire), dans les locaux de la Faculté de médecine, aux hôpitaux Lyon-Sud,
- accompagnement à la co-crédation de nouveaux services, dans le cadre d'un marché avec la CARSAT,
- déploiement de l'offre de service I-Care Lab pour les diagnostics de projets et l'accompagnement à l'émergence de problématiques terrain en santé, auprès des membres de Lyonbiopôle,
- déploiement de l'offre de service, de la mise en place et de la conduite d'expérimentations, dans des environnements de santé ou médico-sociaux auprès d'acteurs du territoire, notamment avec les HCL, le centre Léon Bérard, la fondation ARHM et le centre hospitalier du Vinatier,
- collaboration avec la Région AURA sur l'accessibilité des lieux de soins aux personnes en situation de handicap (proposition de I-Care Lab d'élargir au médico-social, avec la Métropole),
- poursuite de la collaboration dans le projet européen Interreg *Accelere Health*, avec les territoires de Besançon et Sion (Suisse) : participation à l'organisation d'une mission à Besançon en mars, organisation d'une semaine d'immersion à Lyon pour des entreprises de Besançon et Sion, en juin (mobilisation de la Métropole et de l'écosystème régional de la santé pour des rencontres et des visites),
- mise en lumière des initiatives innovantes du territoire métropolitain : organisation d'un tour régional des innovations en santé avec l'Agence régionale de sante (ARS) (janvier 2022), valorisation et communication sur les réussites du HHLyon,
- engagement dans une collaboration avec l'ARS AURA et ses partenaires pour la valorisation et la diffusion des éléments de l'espace de santé numérique sur tout le territoire régional.

Le budget prévisionnel pour l'animation de I-Care Lab pour l'année 2022 est présenté ci-dessous :

	Dépenses (en €)	Recettes/subventions	
		Financement privé (en €)	Financement public (en €)
administration et gouvernance de l'entité : CA et gestion I-Care Lab mission institutionnelle	60 000	10 000	Région AURA : 50 000
activités d'animation et d'information de la communauté et activités d'émergence de projets ou de concepts : hackathon (type HHLyon) animation à l'innovation ouverte et acculturation numérique pour la santé action handicap et santé	105 000	40 000	65 000 dont : - Région AURA : 50 000 - Métropole : 15 000
activité d'accompagnement à des actions tournées vers les usages et terrain suite projet HHLyon et autres exp accompagnement projets orientés vers les usages/design en santé	90 000	60 000	30 000 dont : Région AURA : 25 000 Métropole : 5 000
activités de valorisation, communication, diffusion des innovations santé	60 000	50 000	Région AURA : 10 000

	Dépenses (en €)	Recettes/subventions	
		Financement privé (en €)	Financement public (en €)
activités internationales : Interreg <i>Accelere Health</i>	32 000	16 000	fonds européens : 16 000
		<b>176 000</b>	<b>171 000</b>
<b>Total</b>	<b>347 000</b>		<b>347 000</b>

Pour information, le budget prévisionnel concernant plus spécifiquement la partie française (I-Care Lab et pôle des microtechniques de Besançon) pour le projet Interreg *Accelere Health* est le suivant au titre de l'année 2022 :

Intitulé des dépenses	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	
frais de personnel	69 075	43 951,50	autofinancement : Pôle des microtechniques (PMT) : 33 560 I-Care Lab : 10 391,50
frais de bureau et frais administratifs	10 361,25	50 278,50	financements fonds européen de développement régional (FEDER)
frais de déplacement et d'hébergement	13 800	17 500	Grand Besançon : 10 000 Métropole : 7 500
frais liés au recours à des compétences et à des services externes	18 493,75	0	financements privé
dépenses d'équipement et d'infrastructures, travaux	0	0	autres financements
<b>Total</b>	<b>111 730</b>		<b>111 730</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 27 500 € au profit de l'association I Care Lab dans le cadre de son programme d'actions 2022 et son soutien au projet Interreg *Accelere Health* ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2022, des subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 235 000 € au profit de l'association Lyonbiopôle,
- d'un montant de 80 000 € au profit de la Fondation CLARA,
- d'un montant de 27 500 € au profit de l'association I-Care Lab, dont 20 000 € en soutien à son plan d'actions 2022 et 7 500 € en soutien au projet Interreg *Accelere Health* ;

b) - les conventions à passer avec les associations Lyonbiopôle et I-Care Lab et la Fondation CLARA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 342 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P02O0863 pour un montant de 27 500 €, opération n° 0P02O2864 pour un montant de 235 000 €, opération n° 0P02O0861 pour un montant de 40 000 € et opération n°0P03O3890 pour un montant de 40 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-279514-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
---